

**HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 3 mai 2021 à 19 h 30, à huis clos et par vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS :

Pierre Cormier	maire
Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
Jonathan Blais	conseiller siège n° 3
Charlotte Cormier	conseillère siège n° 4
Nathalie Bernier	conseillère siège n° 5
Charles Arsenault	conseiller siège n° 6

EST ABSENT :

Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
-----------------	-----------------------

SONT AUSSI PRÉSENTES :

Meggie Richard	directrice générale
Laura Mansbridge	directrice générale adjointe

Monsieur le maire suppléant constate de quorum et ouvre la séance à 19 h 30

**RÉSOLUTION N° 1283-21
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire les modifications suivantes :

Ajouts :

- 7a) Correspondance
- 7b) Assistance technique et rédaction d'appel d'offres : mandat

Il est proposé par le conseiller Jonathan appuyé par la conseillère Nathalie Bernier et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance, soit adopté avec les modifications ci-haut mentionnées, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

RÉSOLUTION N° 1284-21
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre du 6 avril 2021 a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 6 avril 2021 soit, et par la présente, est adopté tel que déposé.

RÉSOLUTION N° 1285-21
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2021 : APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
Appuyé par la conseillère Charlotte Cormier

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 401 081,06 \$ en date du 30 avril 2021.

RÉSOLUTION N° 1286-21
**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE
DES CHAUSSÉES : MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats pour une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlore de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long.

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2021-2022.

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Havre-Saint-Pierre s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée.

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre confie à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats.

Que si L'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité de Havre-Saint-Pierre s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre reconnaît que l'UMQ recevra directement de l'adjudicataire, des frais de gestion correspondant à un pourcentage du montant total facturé, avant taxes, à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2021-2022, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ.

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION N° 1287-21

VENTE DU LOT 5 339 667 (1073, RUE DE LA DÉRIVE) : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande d'achat de terrain commercial de la Société 9439-8583 Québec inc. en date du 30 avril dernier;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que la Municipalité vende de gré à gré à la Société 9439-8583 Québec inc. le lot 5 339 667 au cadastre officiel de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre dans la circonscription de Sept-Iles (1073, rue de la Dérive) pour la somme de 40 175.25 \$, taxes applicables en sus.

Que la directrice générale est autorisée à signer une promesse de vente sous seing privé avec le promettant acquéreur.

Que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la directrice générale ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat notarié à intervenir par Me Brigitte-Vivienne Lévesque, notaire et ainsi donner quittance sur paiement du prix de vente.

RÉSOLUTION N° 1288-21

**LOCATION D'UNE PARTIE DU LOT 5 339 912 - ENTREPRISE LES VAGUES :
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande d'achat d'une partie du lot 5 339 912 de l'entreprise Les Vagues en date du 30 mars dernier, afin d'y installer une infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise utilisait déjà de façon temporaire ce site pour leurs activités de loisirs récréatifs;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement de zonage et que le Conseil municipal souhaite supporter le développement de cette entreprise;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal accepte de louer une partie du lot 5 339 912 à l'entreprise Les Vagues.

Que la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, l'entente de location à intervenir entre les deux parties.

RÉSOLUTION N° 1289-21

RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR LES ANNÉES 2019 À 2020 : ADOPTION

CONSIDÉRANT le dépôt, par la MRC de Minganie, du rapport annuel des activités en sécurité incendie pour les années 2019 à 2020;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal de Havre-Saint-Pierre adopte le rapport annuel des activités en sécurité incendie pour les années 2019 à 2020.

PROJET DE RÈGLEMENT N° 349 « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 94 CONCERNANT LA CIRCULATION : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

La conseillère Charlotte Cormier donne avis de motion qu'elle présentera pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement amendant le règlement n° 94 concernant la circulation.

Le projet de règlement est ainsi déposé et la directrice générale Meggie Richard en fait la présentation.

RÉSOLUTION N ° 1290-21

RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT SUR LA FORMATION EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL : DÉPÔT

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

Que le rapport d'audit de conformité portant sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil, soit et par la présente, est déposé au Conseil municipal.

AFFAIRES NOUVELLES

CORRESPONDANCE

Dépôt d'une correspondance de la directrice générale, Meggie Richard, en date du 3 mai 2021.

RÉSOLUTION N ° 1291-21

ASSISTANCE TECHNIQUE ET RÉDACTION D'APPEL D'OFFRES : MANDAT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir de l'assistance technique et de procéder à la rédaction d'appels d'offres pour différents projets notamment pour un stationnement;

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de service du Groupe-conseil TDA en date du 3 mai dernier;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier appuyé par le conseiller Charles Arsenault et unanimement résolu

Que la Municipalité retienne les services de la firme Groupe-conseil TDA pour assistance technique et rédaction d'appel d'offres, pour une enveloppe budgétaire de 19 900. \$, plus les taxes applicables, dans laquelle les honoraires seront facturés à la méthode horaire, tel que décrit dans leur offre de service du 3 mai 2021.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question a été adressée au conseil municipal par courriel.

RÉSOLUTION N° 1292-21

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 19 h 53.

Pierre Cormier, maire

Meggie Richard, directrice générale